

terre de jardin et de terreau de couche bien émiété. Ce mélange doit être disposé de manière que la surface soit sensiblement inclinée du nord au sud, en ayant soin d'élever le milieu de quatre bons pouces de plus que les bords; car pendant la fermentation du fumier, le milieu s'affaisse toujours plus que les bords.

L'épaisseur de la couche de fumier varie suivant la température. Si la couche est faite en mars, le fumier doit avoir 30 pouces d'épaisseur après avoir été piétiné. Pour les mois d'avril et mai 24 pouces suffisent. Le mélange de terre et de terreau qui recouvre le fumier doit avoir une épaisseur d'autant plus grande que les plantes qu'on y sèmera auront une racine plus longue. Les plantes à racines pivotantes demandent au moins six pouces de bonnes terres, car il ne faut pas que les racines atteignent le foyer de chaleur.

Quinze jours après la confection de la couche, la chaleur diminue sensiblement, et si la température l'exige il faut la ranimer en plaçant des réchauds. Cette opération consiste à placer tout autour de la couche du fumier frais et à le piétiner comme pour la couche principale. Les dimensions de ces réchauds sont de deux pieds de large sur autant de haut. L'influence des réchauds se fait sentir pendant près d'un mois, à la condition de les remanier quinze jours après leur confection.

Si les besoins de la culture exigent la confection de plusieurs couches chaudes, la distance entre chacune d'elle ne doit pas dépasser douze pouces: et, lors de l'addition des réchauds, on emplit cet espace de fumier frais.

Les couches sourdes diffèrent des précédentes, en ce qu'elles sont enfoncées dans le sol. Elles conservent bien mieux leur chaleur; mais elles réussissent dans les terrains humides, car l'humidité arrête la fermentation du fumier.

On le construit en creusant une tranchée d'un pied de profondeur sur sept de largeur. Dans cette tranchée, on place le fumier sur une largeur de cinq pieds; de sorte qu'il reste un espace libre d'un pied tout autour de la couche pour le cas où l'on aurait besoin de réchaud. D'ailleurs, tous les principes des couches en plein air sont applicables aux couches sourdes.

La terre provenant de l'excavation est impropre à la confection des couches, on rejette cette terre sur le bord de la tranchée et on l'y affermit pour empêcher les eaux extérieures de s'introduire dans la couche.

#### Abonnements payés depuis le 25 avril

M. le Grand-Vicaire C. O. Caron, Trois-Rivières.....	\$2.00
Révd. N. Bellenger, Deschambault.....	1.00
Révd. B. Bernier, St. Gilles.....	1.00
Révd. L. A. Bourret (2 abonnements) St. Isidore.....	2.00
Révd. L. M. Brassard, St. Roch de l'Acadian.....	2.00
Révd. J. A. Bureau, Ste. Agnès.....	1.00
Révd. J. B. Chartré, St. David de DeGuire.....	1.00
Révd. N. H. Constantin, N.-D. du Portage.....	50
Révd. L. Désilets, Cap de la Magdeleine.....	1.00
Révd. E. Dion, Ste. Hénédine.....	50
Révd. L. H. Dostie, Gentilly.....	1.00
Révd. Maxime Fortin, St. Aubert.....	1.00
Révd. Lucien Gagné, Collège de Ste. Anne.....	50
Révd. F. X. Guay, St. Epiphane.....	1.00
Révd. J. R. L. Hamelin, Hôpital-Général de Québec.....	1.00
Révd. N. H. Hébert, Kamouraska.....	1.00
Révd. J. B. Leclair, Malmaison.....	1.00
Révd. D. M. Marcoux, Champlain.....	1.00
Révd. J. O. Normandin, Bonaventure.....	1.00

Révd. J. M. Rioux, Buckland.....	2.00
Révd. G. E. Sauvageau, Collège de Ste. Anne.....	1.00
Révd. J. Théoret, Ste. Julie de Verchères.....	1.00
Narcisse Gastonguay, eccl., Collège de Ste. Anne.....	50
Ephrem Allard, La Barre.....	1.00
Dmc E. Ballantyne, l'Islet.....	1.00
Dmc Thadée Beaulieu, Kamouraska.....	1.00
J. B. Béland, Ste. Agathe.....	1.00
Dmc André Blais, St. Pierre de Montmagny.....	1.00
J. P. Blais, Kamouraska.....	1.00
Capt. Anthime Bossé, Cap St. Ignace.....	1.00
James Campbell, Sherbrooke.....	50
Edmond Chagnon, St. Hyacinthe.....	50
Chs. M. De. Foy, N. P., Gentilly.....	1.00
Benjamin Dionne, Cacouana.....	1.00
Jean Dionne, St. Paschal.....	1.00
Nazaire Dionne, St. Gilles.....	1.00
Dr. F. Duquet, Rimouski.....	1.00
Louis Emond, St. Paschal.....	1.00
J. I. O. Filiatrault, Montréal.....	25
Ferdinand Filteau, Ste. Geneviève de Batiscan.....	1.00
F. X. Frenette, Malbaie.....	1.00
Solyme Gamache, Cap St. Ignace.....	1.00
J. B. Garen, St. Denis de Kamouraska.....	1.00
Louis Garen, Kamouraska.....	1.00
Joseph Lachance, Québec.....	1.00
C. A. Le May, Lotbinière.....	1.00
Chs. Le Tellier, Beaumont.....	1.00
A. McAvoy, Collège de Ste. Anne.....	1.00
Basile Michaud, Isle Verte.....	1.00
Antoine Nadeau, St. Isidore.....	1.00
N. McNeil, St. Paschal.....	1.00
Napoléon Robert, St. Michel Archange.....	1.00
A. B. Routhier, Kamouraska.....	1.00
Antoine Routhier, Ste. Foye.....	1.75
C. F. Roy, Ste. Anne de la Pocatière.....	1.00
Vital Têtu, Québec.....	1.00

Reçu depuis le 25 avril..... \$57.00

Prime pour les colons, No. 28.....\$2.58

" " No. 29..... 4.52

7.10

#### SOUSCRIPTIONS PARTICULIÈRES.

Révd. N. Bellenger, Deschambault.....	1.00
Ferdinand Filteau, Ste. Geneviève de Batiscan.....	1.00
Révd. J. R. L. Hamelin, Québec.....	1.00
Révd. D. M. Marcoux, Champlain.....	1.00
N. McNeil, St. Paschal.....	50
Un abonné.....	25
Un Curé.....	1.00
Un ami.....	10

Montant total en faveur des colons...\$12.95

#### Colonisation--Emigration

##### Suite.

Un citoyen de l'Etat de New-Hampshire suggère philosophiquement la plantation et la culture raisonnée de l'ébène à sucre, *acer-saccharinum*, et d'en faire des vergers. C'est un plan qui n'est pas nouveau; mais le produit serait toujours comparativement peu et trop éloigné pour porter les planteurs à y avoir recours. L'ébène croissant très lentement, le produit de cet arbre planté ne dédommagerait jamais assez le propriétaire de la privation du terrain couvert par ce verger, ni de la peine qu'il faudrait se donner pour le cultiver jusqu'au temps